



**Pôle Handicap Enfants  
PCPE**  
pcpe@mutualite-71.fr  
03 85 92 13 92



## Pour qui ?



Enfants de 3 à 10 ans,  
avec une priorité pour les 3-6 ans

## POURQUOI solliciter le PCPE ?



Vous remarquez, dans votre classe, qu'un enfant manifeste des difficultés émergentes pour :

- s'adapter aux rythmes scolaires
- se repérer dans le temps et/ou l'espace
- entrer en interactions avec ses pairs (isolement, agressivité, colère...)
- gérer ses émotions
- lever une inhibition
- canaliser une agitation motrice
- entrer dans le langage,

Tous ces exemples peuvent être le révélateur d'une fragilité ou d'un écart de l'enfant par rapport à sa classe d'âge.

## La proposition du PCPE



Une intervention précoce afin d'éviter une installation et une récurrence des troubles

**L'intervention précoce c'est :**

- Eclairer et prévenir les premières difficultés cognitives, émotionnelles, comportementales, et relationnelles qui interrogent.
- Intervenir dès l'apparition d'écarts, même minimes, entre l'enfant et son groupe d'appartenance.
- Eviter une aggravation des troubles, une entrée dans le champ du handicap et un risque de déscolarisation

## Quel accompagnement avec le PCPE ?

1/ Un suivi coordonné et adapté aux besoins de l'enfant pour :

- Observer l'enfant en classe et échanger régulièrement,
- Rendre l'environnement plus favorable à l'enfant,
- Renforcer les compétences collectives et les adaptations individualisées déjà mises en place par l'école.

2/ Une collaboration PCPE / Enseignant pour :

- Formuler des préconisations à déployer pour la famille
- Un soutien à l'enseignant sur le champ du handicap (troubles cognitifs et les troubles du comportement)
- Un échange sur le positionnement éducatif au regard du public

Les interventions ne peuvent excéder une année scolaire, avec un suivi de 3 mois minimum.

## Comment ?

- Par sollicitation de l'enseignant,
- Avec l'accord des parents
- Avec information à l'inspection
- OU sur notification Maison Départementale des Personnes Handicapées

## Où ?



Dans les écoles de Chalon-sur-Saône et sur un rayon de 10km, uniquement dans le cadre scolaire.  
Toutes les interventions se font au sein de l'école.